



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aide à l'insonorisation des logements aux abords des aéroports

Question écrite n° 14702

Texte de la question

M. Damien Adam appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'aide à l'insonorisation des logements aux abords des aéroports. Les riverains des aéroports concernés par le plan de gêne sonore peuvent percevoir une aide financière à l'insonorisation des locaux et logements. Les frais résultant de la gestion des aides financières accordées aux riverains sont prélevés sur la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA). Toutefois, les revenus de cette taxe ont fortement diminué pendant la pandémie de la covid-19 en raison de la baisse du trafic aérien. C'est pourquoi, dans son rapport pour avis du projet de loi de finances pour 2023 sur les transports aériens, M. le député a proposé une avance de l'État, remboursable progressivement sur les recettes de la TNSA. Bien que celle-ci ait été accordée, il est nécessaire d'accélérer les paiements, mais également de les anticiper, afin de permettre le développement de techniques moins bruyantes et plus vertueuses, telles que la descente en continue. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement du remboursement de cette avance accordée par l'État en raison de la réduction des recettes de la TNSA ainsi que les moyens mis en œuvre pour assurer un service public plus effectif de la prévention et de protection de la population face aux nuisances sonores.

Données clés

Auteur : [M. Damien Adam](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14702

Rubrique : Nuisances

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 621

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)